



Conditions générales de vente

L'achat du billet pour participer au workshop par le client implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions de vente. Le workshop est une prestation de service.

Prestataire : The Talks sas

Objet : 1 jour de workshop Smart Contract

ARTICLE 1 : ACHAT DU BILLET

Suite à la validation d'une commande via la plateforme Weezevent, le billet est alors téléchargeable sur cette plateforme. The Talks ne peut être tenu responsable des erreurs commises par l'acheteur lors de son achat en ligne. La vente en ligne est définitive. Les billets ne seront ni repris ni échangés même en cas de perte ou de vol.

ARTICLE 2 : RETRAIT DES BILLETS

Les billets vous sont téléchargeables depuis la plateforme Weezevent dès leur achat au format PDF, ils sont aussi envoyés par e-mail. Vous pouvez imprimer les billets ou les présenter sur votre smartphone/tablette le jour du workshop.

ARTICLE 3 : TARIFS

Le prix des places est exprimé en TTC et HT.

Le tarif early bird est proposé pendant une durée limitée. C'est un tarif promotionnel. Après la date notée sur la plateforme Weezevent, le tarif devient « normal ». Dans certains cas, des tarifs promotionnels peuvent être attribués aux personnes achetant plusieurs billets. Contacter annemarie@thetalks.fr pour toute information.

ARTICLE 4 : PAIEMENT

Le paiement par carte bancaire s'effectue via Weezevent. Ce service est entièrement sécurisé.

Toute commande validée rend la vente ferme et définitive. Toute modification ou annulation de l'achat est impossible.

ARTICLE 5 : ANNULATION ET REMBOURSEMENT



En cas d'annulation du workshop par The Talks, seul le prix du billet sera remboursé, les frais de transports, d'hôtellerie, de gestion, d'envoi... ne seront pas remboursés.

Le remboursement s'effectuera par virement sur compte bancaire ou par chèque.

En cas de report, les billets restent valables pour la nouvelle date, si cette dernière ne convient pas, les billets pourront être remboursés dans les mêmes conditions que le cas d'annulation de spectacle.

Absence de droit de rétractation : Conformément à l'article L 121 du Code de la Consommation, les prestations de service ne font pas l'objet d'un droit de rétractation.

Si le nombre de participants au workshop n'atteint pas 12 personnes payantes, il pourra être annulé ou reporté par The Talks, sans contrepartie. La prestation étant annulée, les acheteurs pourront obtenir le remboursement intégral de leur billet ou un report ultérieur.

ARTICLE 7 : DROIT APPLICABLE

Les ventes de billetterie visées aux présentes sont soumises à la loi française. Le tribunal de Toulon est le seul compétent pour régler tout litige.